

La recherche historique à l'appui des instruments de recherche, ou les apports de l'archiviste historien

Samuel Gibiat

Citer ce document / Cite this document :

Gibiat Samuel. La recherche historique à l'appui des instruments de recherche, ou les apports de l'archiviste historien. In: La Gazette des archives, n°220, 2010. Les instruments de recherche : évolutions, publics et stratégies. pp. 33-44;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_220_4_4733

Document généré le 15/03/2017

La recherche historique à l'appui des instruments de recherche, ou les apports de l'archiviste historien

Samuel GIBIAT

Au point de rencontre entre administration et chercheurs, l'archiviste, par sa connaissance intime de la constitution des fonds, a vocation à orienter la recherche historique en explicitant la finalité et le contexte de production mais également les codes et les non-dits des pratiques administratives. On s'intéressera donc ici à l'introduction institutionnelle et aux annexes des inventaires d'archives parce qu'ils en ont toujours formé la valeur ajoutée.

L'affirmation de l'informatique documentaire et la normalisation croissante des instruments de recherche, conjuguées à une nette diversification des publics depuis une vingtaine d'années, ont-elles modifié les enjeux – ou du moins les formes apparentes – de ce travail de médiation scientifique ?

À travers les résultats de l'enquête conduite pendant l'hiver 2009 auprès des archivistes départementaux, on s'appliquera à déterminer dans quelle mesure les apports de l'archiviste – en tant qu'historien des institutions et des structures économiques et sociales – demeurent au cœur des préoccupations des usagers contemporains des archives.

Cet exposé s'articulera en trois temps :

- une définition suivie d'une rétrospective de ce travail de médiation scientifique à travers des introductions historiques et des annexes d'inventaires ;

- une présentation des résultats de l'enquête afin d'esquisser un panorama des instruments de recherche « de référence » ou « faisant date » et de dégager les impressions et les principaux questionnements qui en découlent ;

- une analyse d'enjeux en apparence contradictoires, entre la volonté de diffusion en ligne d'instruments de recherche très normalisés, accessibles au plus grand nombre, et le souci de pérenniser une médiation scientifique dont l'archiviste est le seul à maîtriser tous les termes.

La médiation scientifique de l'archiviste historien, un enjeu séculaire

*À la recherche d'une définition : l'archiviste historien d'hier à aujourd'hui...*¹

- Aux origines

Ce profil puise au cœur du XIX^e siècle et renvoie fondamentalement à la figure emblématique de l'érudit, le plus souvent un archiviste paléographe, façonnée par la formation première de l'École des chartes. L'archiviste départemental de la III^e République incarne ce profil éminemment scientifique, et puissamment inséré dans son environnement local². Chargé de la conservation et du classement des archives, l'archiviste conçoit et élabore les instruments de recherche. C'est précisément dans ce travail d'élaboration intellectuelle et matérielle que s'exprime la dimension historique de son métier : nul plus que lui n'a la connaissance de la provenance et du contexte d'élaboration du matériau nécessaire à l'historien. Pour ce dernier, il réalise une critique préalable de la constitution, de l'intégrité, des avatars et de la finalité d'usage initiale des documents, afin de fiabiliser le travail de discrimination et de mise en dialogue des sources par l'historien.

- Le regard d'une historienne des structures administratives

Dans un article récent³, Dominique Margairaz caractérise l'intervention du service d'archives dans les processus de construction tout à la fois du corpus et de la matière administrative. L'activité de classement et de catégorisation par le service d'archives s'exerce en tension entre deux exigences : d'une part, le respect de la généalogie des papiers ; d'autre part, la transformation de ces

¹ À l'occasion du congrès international des archives de 2004, les grandes heures et les avatars du parcours de l'archiviste historien en France à l'époque contemporaine ont fait l'objet d'une synthèse éclairante de la part de Bruno GALLAND : « La participation de l'archiviste à la recherche historique : un rôle à redéfinir ? », *Gazette des archives*, n° 204, 2004, p. 211-231, aux p. 213-219.

² MOLLET (Vincent), « Les chartistes dans les Archives départementales avant le décret de 1850 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 151, 1993, p. 123-154.

³ « L'invention d'une catégorie administrative : la navigation intérieure », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n° 166, 2008-1, p. 119-144, aux p. 119-120.

papiers en ressources communes pour l'action présente et future. C'est précisément le rôle de l'archiviste contemporain, en tant qu'historien des structures administratives et de leurs transformations institutionnelles et pratiques, de guider l'historien, présent en aval du processus d'élaboration des sources, dans la restitution « des temporalités propres de la dimension cognitive du processus d'invention d'une catégorie administrative et dans l'identification des différents plans dans lesquels elle se déploie »¹. Telle est une importante clé de la compréhension par l'historien de l'évolution des logiques d'organisation et d'action qui façonnent les collectifs bureaucratiques.

L'élaboration d'introductions institutionnelles fouillées dans les inventaires contemporains en constitue certainement le corollaire.

Le mouvement de publication des instruments de recherche « scientifiques »

Si le mouvement de publication des instruments de recherche en archives départementales a pris son essor sous le Second Empire, c'est sous la Troisième République que les premiers inventaires-sommaires (par échantillonnage) assortis d'une introduction institutionnelle substantielle et d'annexes à l'appui voient le jour². Ce mouvement scientifique, qui fit la renommée des grandes figures du Panthéon chartiste en province, est porté par le classement des séries G et H (fonds ecclésiastiques) ou C (fonds d'intendance) dans les années 1880 à 1930. Parmi les parangons du genre, on peut citer, à titre d'exemple, l'introduction du fonds de l'évêché de Limoges par Camille Rivain et Alfred Leroux³ ou celui de l'intendance de Picardie par Georges Durand⁴.

Le produit le plus abouti de cette noble lignée, qui peut faire figure de modèle absolu, est probablement le *Répertoire de la série B* des Archives de l'Ain (1993) par Paul Cattin, pour son introduction générale et sa présentation des justices, et les annexes de son *alter ego* de la série L, paru en 2003, pour son historique de la Révolution dans l'Ain, sa chronologie et sa bibliographie. Ce type d'inventaire à forte valeur ajoutée contextuelle – au plus grand profit de la recherche historique – fera-t-il figure de « dernier des Mohicans » ?

¹ *Op. cit.*, p. 120, 143-144.

² On se reportera à ce propos aux différents travaux de Christine Nougaret sur l'histoire des instruments de recherche en France et plus particulièrement à sa contribution au présent volume (p. 21-32).

³ p. 29 : historique de la provenance, classement ancien, principe de reclassement, évaluation des typologies documentaires, histoire des institutions diocésaines.

⁴ p. 27 : composition détaillée du fonds et intérêt historique ; annexe : liste des intendants et de leurs subdélégués.

De fait, si on reprend le fil de l'Histoire, la condamnation de la pratique des inventaires-sommaires et des inventaires analytiques en 1909, pour cause de sélectivité mal à propos, ou de manque de réalisme opérationnel, s'accompagne de l'essor d'un instrument de recherche d'un genre nouveau : le répertoire numérique puis le répertoire numérique détaillé¹. Plus léger que l'inventaire sommaire, le répertoire numérique détaillé a pour vocation d'embrasser de façon équilibrée et homogène la description de l'ensemble des articles d'un fonds donné.

L'hégémonie de ce type de répertoire, imposé comme le format standard et idéal d'instrument de recherche dans les années 1970, n'a pas profité à terme à la pérennisation d'introductions historiques exigeantes : si le principe de provenance n'a cessé d'être réaffirmé comme un des fondamentaux de l'archivistique française, l'histoire des fonds est traitée aujourd'hui avec de moins en moins de rigueur dans les introductions des répertoires numériques détaillés, voire totalement occultée.

Les défis contemporains

Bruno Galland pose précisément la question du rôle de l'archiviste dans la recherche de demain², à la lumière des évolutions des polarisations dominantes du métier et donc du positionnement de l'archiviste vis-à-vis de l'historien, les deux métiers ayant connu de sensibles évolutions depuis l'après-guerre. Il souligne que l'archiviste s'est attaché de longue date à offrir un accès plus transverse et décroisé aux fonds d'archives, en particulier à travers la création de guides thématiques et d'états généraux des fonds par service, dont la série des *Guides des Archives départementales* est une des expressions les plus abouties³.

Il déplore, en revanche, qu'on ne se soit pas toujours soucié de l'historique de la conservation des documents, de leurs caractéristiques, de leurs lacunes ou de leur représentativité⁴. L'enjeu pour l'exploitation ultérieure du fonds par l'historien est pourtant considérable : l'archiviste dispose d'un accès privilégié, sinon exclusif, aux sources nécessaires pour documenter efficacement cette histoire des avatars de la constitution d'un fonds, par le biais des archives du

¹ NOUGARET (Christine), GALLAND (Bruno), *Les instruments de recherche dans les archives*, Paris, 1999, p. 31-33.

² « La participation de l'archiviste à la recherche historique : un rôle à redéfinir ? », *Gazette des archives*, n° 204, 2004, p. 211-232.

³ *Ibid.*, p. 217.

⁴ *Ibid.*, p. 225 (enjeux) et 227 (situation contemporaine).

service, des registres d'entrée, des rapports annuels d'activités, des états des versements et des bordereaux d'élimination.

Or, c'est certainement dans cette écriture exigeante de l'histoire des fonds que résiderait la légitimité scientifique la plus incontestable de l'archiviste contemporain et c'est certainement à cela également que tient un des critères qui font qu'un inventaire fait date.

N'est-ce pas là le constat d'une menace qui pèse aujourd'hui sur la vocation essentielle du travail de médiation de l'archiviste, en un temps où un triple défi s'impose à lui :

- réduire les délais de la mise à disposition des documents auprès des usagers (loi du 15 juillet 2008) ;
- rendre l'accès aux fonds le plus démocratique possible ;
- appliquer des principes de normalisation de plus en plus exigeants en vue d'assurer un partage des données sur des portails nationaux et internationaux ?

Les enseignements d'une enquête¹

L'enquête définie par les organisateurs englobait notamment les questions suivantes :

1. Quels instruments de recherche considérez-vous, par leur introduction historique ou par leurs annexes (chronologie, recueils de textes, etc.), comme des outils de référence pouvant être réutilisés par d'autres services ?

4. Quelles sont les questions récurrentes posées par le public confronté à vos instruments de recherche ? Et quelles solutions avez-vous adoptées pour y répondre ?

C'est autour de ces deux questions que se focalise l'analyse qui suit.

56 % des départements ont répondu à l'enquête. On peut donc en déduire une représentativité satisfaisante des réponses, même si les services d'archives de chefs-lieux de région sont malheureusement sous-représentés (61 % n'ont pas répondu).

¹ Voir p. 17-18

Enseignements quantitatifs

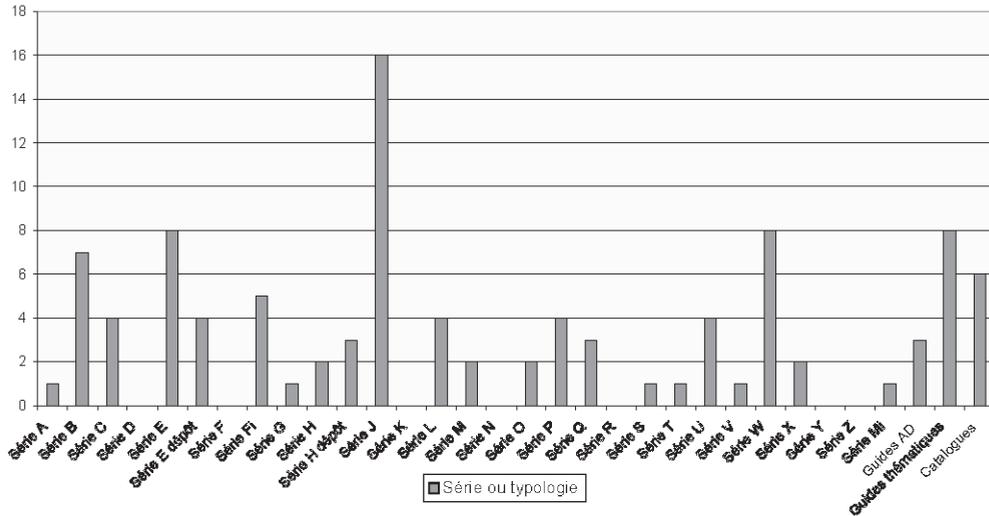


Illustration 1. Enquête AD. Instruments de recherche de référence.

Un panorama des instruments de recherche par série donne les résultats suivants :

- le premier enseignement marquant est la proportion particulièrement élevée d’inventaires de fonds privés et figurés (séries J et Fi) parmi les typologies citées [16 et 5 %, soit près du quart] : cela pose question, dans la mesure où les archives privées sont par nature diverses et que leurs introductions sont donc moins aisément représentatives que celles de fonds institutionnels postérieurs à 1789 dont la structure administrative est généralement identique au plan national ;

- les séries anciennes ne figurent plus parmi les objectifs de classement contemporains ; aussi n’y reconnaît-on guère d’inventaires référents aujourd’hui : toutefois, plusieurs inventaires récents de fonds judiciaires de série B sont cités [7 %] ; mais il est particulièrement marquant de constater que seul un inventaire de série G Clergé séculier (Vosges) est cité comme référent aujourd’hui et que seuls deux inventaires de série H Clergé régulier (dont celui de l’ordre de Grandmont, aux Archives de la Haute-Vienne, publié en 2009) sont mis en avant ;

- plus surprenant, toutes les séries modernes ne bénéficient pas d’un instrument de recherche de référence reconnu : N, S, V, X, Y, Z ne sont jamais (ou presque) mentionnées dans l’enquête ; l’incontournable série M ne fait elle-même l’objet que de deux citations ;

- la série W [8 %] – du fait du principe de versement continu ?! – se signale, en revanche, par plusieurs répertoires méthodiques, voire des guides transversaux qui se recommandent par leur mode de constitution même ;

- en matière de sujets, les archives judiciaires arrivent en très bonne place (séries B et U) [11 %], les minutiers notariaux [4 %] mais également, ce qui est plus surprenant, les répertoires, *a priori* arides, du contrôle des actes et de l'enregistrement qui ont donné lieu à plusieurs introductions historiques de référence [3 %] ;

- enfin, le nombre des guides, catalogues et répertoires méthodiques ou transversaux, pour les fonds contemporains tout particulièrement (Seconde Guerre mondiale aux Archives du Tarn et de la Savoie), se doit d'être particulièrement souligné [14 %, hors guides des Archives départementales] : il reflète une préoccupation professionnelle forte, en adéquation avec les attentes de publics variés.

Approche qualitative et subjective

La première interrogation, tacite, tournait autour de la définition de ce que peut être un instrument de recherche de référence, définition qui n'était pas donnée ni esquissée dans le questionnaire. Cela a certainement induit une gêne chez un certain nombre de sondés. Cela a, en tout cas, provoqué des réactions très différenciées d'un service à un autre.

Plusieurs collègues ont jugé de façon tranchée qu'ils ne disposent pas d'instruments de recherche de référence car il n'a pas été publié d'inventaires par leur service depuis de nombreuses années.

Une première impression dominante est donc qu'un instrument de recherche de référence tire d'abord sa reconnaissance d'une publication sous forme imprimée.

D'autres collègues, à l'inverse, qui ont une politique soutenue de publication traditionnelle, souvent dans le cadre de chartes éditoriales prédéfinies, ont mis en avant la totalité de leurs inventaires parus dans la dernière décennie, ou lors des cinq dernières années.

Seuls quelques départements qui se sont lancés de façon pionnière dans une politique de diffusion volontariste de leurs instruments de recherche *via* Internet (Vendée, Savoie, Charente-Maritime) ont cité, sans précaution de langage, des inventaires produits sous forme électronique native et publiés en ligne.

Très rares sont les collègues ayant donné explicitement leur définition de ce qui fait un instrument de recherche de référence, dénotant ainsi la dimension très subjective de cette approche. Il convient donc d'essayer d'en objectiver la définition.

Par le passé, avant l'avènement d'Internet, l'instrument de recherche de référence était un inventaire publié, dont la consécration avait été assurée par l'inspection générale et la *fama publica* : je citerai, parmi plusieurs autres, le Gandilhon (série U des Archives de la Marne) et le Gildas Bernard (histoire de la conscription dans l'introduction de la série R des Archives de l'Aube). L'ancienneté de la parution, autrement dit la pérennité de la référence dans le temps, confortait la réputation d'excellence qui s'attachait à l'ouvrage.

Au vu de l'enquête récente, le ressenti de la légitimité de la référence par delà l'ancienneté de publication est totalement tombé : seuls huit départements se sont sentis fondés à proposer comme référence des inventaires parus depuis plus de vingt ans (Finistère, Indre, Marne, Mayenne, Orne, Haut-Rhin, Haute-Vienne, Vosges). Un certain nombre d'inventaires des années 1970 ont été cités mais presque toujours avec une clause de réserve à l'égard de leur ancienneté, restriction qui suppose un dépassement par des inventaires de mêmes séries élaborés par d'autres départements depuis.

De façon significative, aucun département sondé n'a mis en avant le visa de la direction des Archives de France comme la condition *sine qua non* à la distinction d'un instrument de recherche de référence. Mais il y a fort à parier que cette exigence demeure, la plupart du temps, implicite.

On retiendra donc de cette enquête qu'un instrument de recherche de référence se distingue aujourd'hui :

- en fonction de sa conformité aux normes de description et d'encodage ;
- en fonction de son caractère transversal et décroissant : d'où le nombre de guides thématiques et de catalogues cités dans l'enquête ;
- en raison d'une réalisation relativement récente ;
- lorsqu'il fait l'objet d'une publication sous forme traditionnelle, concept toutefois en cours d'évolution rapide ;
- tout autant, sinon davantage, que par la qualité et l'abondance de son introduction et de ses annexes.

Quant à la reconnaissance d'instruments de recherche « faisant date », elle n'apparaît plus aujourd'hui ; seuls quelques confrères avancés dans la carrière ont évoqué des inventaires « ayant fait date » dans les décennies antérieures.

Les enjeux ou les formes de la médiation scientifique de l'archiviste doivent-ils être remis en cause à l'ère de la normalisation et du partage en ligne des données ?

Afin d'apporter une réponse globale à cette question névralgique, on s'attachera, dans un premier temps, à analyser successivement trois questions sous-jacentes qui en déterminent les composantes.

- Quels sont les facteurs d'évolution du cœur de métier à l'ère du partage en ligne des sources et de la normalisation internationale des instruments de recherche ?

Dans l'univers de partage offert par Internet et les portails culturels, les enjeux changent : les services se lancent dans des politiques de description normalisée et encodée des fonds en vue de leur donner une accessibilité large et aisée *via* les moteurs de recherche.

Le souci de transversalité et de facilitation de l'accès de masse aux sources l'emporte sur les exigences scientifiques d'approche sectorisée du contenu, par le biais d'introductions institutionnelles fouillées, perçues comme inaccessibles, voire inutiles à une grande majorité des usagers en ligne.

Certes, la normalisation et l'encodage n'ont pas fait disparaître la plus-value scientifique intrinsèque à l'introduction institutionnelle mais, en lui garantissant un accès large, ils lui donnent une visibilité moindre : si, désormais, après une notice générique sur l'historique du versement/fonds, correspond (en principe) à chaque niveau de description une notice sur le contexte de production (plus-value), en revanche, l'introduction institutionnelle perd en cohérence globale ce qu'elle gagne en pertinence contextuelle.

- Quelles sont les exigences nouvelles des publics qui s'imposent à l'archiviste à l'ère de la démocratisation de l'accès à l'information et donc aux archives *via* Internet ?

Le grand public internaute, consommateur d'information rapide et aisée à glaner, privilégie les moteurs de recherche, plutôt que l'approche des contenus par les sites ; autrement dit, une boulimie frénétique de contenu (noms de personnes, lieux, événements, matières) l'emporte au détriment de notre difficile démarche de la provenance : un enjeu extrêmement fort s'impose dès lors à l'archiviste en matière d'indexation des contenus de son site par les macro-moteurs de recherche du Net¹.

La réponse à ce nouvel état du monde se traduit dans la structuration des instruments de recherche en ligne par le développement d'arborescences, autorisées par l'encodage, restituant visuellement à l'écran la hiérarchie des niveaux à l'internaute en vis-à-vis des occurrences de sa recherche.

▪ En quoi le travail scientifique spécifiquement réalisé par l'archiviste, par-delà la sélection, le classement et la description normalisée des fonds, demeure-t-il inscrit au cœur du métier ?

Du point de vue du grand public

Depuis des décennies, la profession a été régulièrement conduite à dresser un constat pessimiste quant à la lecture et à l'appropriation des introductions historiques des inventaires par le public généalogiste et amateur. Pour autant, les annexes elles-mêmes trouvent souvent un public friand et assidu parmi les généalogistes : les répertoires prosopographiques du personnel préfectoral (réalisés en 2000 notamment), du personnel des services pénitentiaires (série Y) ou les tableaux chronologiques des corps de troupe en garnison ou des officiers les commandant (série R), en sont un excellent exemple. De même, le répertoire des 2 730 notaires vosgiens du XIII^e siècle aux années 1950, publié en annexe du *Guide du minutier des tabellions et notaires des Vosges*, en 2008, est le fruit d'un travail minutieux et méthodique dont seul l'archiviste maîtrise l'ensemble des clés : registres de prestation de serments, contrôle des actes, minutier proprement dit, lettres patentes de provision d'offices du fonds ducal de Lorraine conservé à Nancy, etc.

Les expérimentations d'indexation collaborative et de travail partagé engagées par les Archives départementales de la Mayenne autour des fonds notariaux

¹ Sur le plan conceptuel, on consultera les conclusions découlant des expérimentations des Archives de la Vendée tracées par Thierry Heckmann, « L'informatique documentaire aux Archives : passer de l'expérimentation à la publication en ligne », *Gazette des Archives*, n° 207, « Archives en Internet : contributions et témoignages », 2008, p. 141-150. Sur le plan pratique, on se reportera à la contribution de Françoise Baudat au présent volume (p.127-132).

offrent une piste de travail particulièrement intéressante : en associant directement le généalogiste, l'érudit local ou le chercheur amateur à l'enrichissement documentaire des annexes des inventaires – ici les notices biographiques sur les notaires – l'archiviste n'abdique pas mais renouvelle, en la démocratisant, sa vocation de médiation scientifique.

Du point de vue de l'historien

En conclusion de ses orientations de travail pour l'archiviste de demain, Bruno Galland évoque de façon suggestive l'invitation stimulante et programmatique lancée par Michel de Certeau en 1975 : « la transformation de l'archivistique est le départ et la condition d'une nouvelle histoire ».

C'est dire combien le philosophe et l'historien, loin de souhaiter voir l'archiviste cantonné au rôle de technicien de la description normalisée des archives, attendent de ce dernier qu'il poursuive, voire renouvelle, l'exploration scientifique contextuelle pour ouvrir de nouveaux champs à la recherche et plus encore engager des questionnements problématiques renouvelés dans l'exploration des sources.

C'est pourquoi le développement de partenariats scientifiques contractuels et durables entre universitaires et archivistes – tels que l'ont engagé les Archives de Seine-Saint-Denis à l'occasion de la réalisation de l'état des fonds des Archives du Parti communiste français, les Archives d'Indre-et-Loire avec le colloque relatif aux camps d'internement lors de la parution de l'inventaire des Archives du camp de Mettray, ou les Archives de la Manche après la publication du répertoire numérique du fonds Alexis de Tocqueville – constitue certainement une piste déterminante pour requalifier par le haut le positionnement de l'archiviste au sein du monde de la recherche historique et scientifique au XXI^e siècle et ainsi affermir sa vocation scientifique primordiale.

Ainsi, l'enquête conduite auprès des Archives départementales, combinée aux réflexions professionnelles recueillies en parallèle, autorise à esquisser les conclusions suivantes :

- le souci de partager des instruments de recherche normalisés en ligne, accessibles au plus grand nombre, s'impose à tous et constitue un objectif majeur pour la profession ;
- du fait de la croissance des exigences de management, le conservateur d'archives s'éloigne au quotidien de la pratique de son cœur de métier originel

et présente un profil professionnel très différent de l'archiviste départemental d'avant les années 1960 ;

- pourtant, le rôle de médiation scientifique de l'archiviste demeure plus que jamais pertinent, tant en direction du grand public que des universitaires et spécialistes.

C'est donc à travers un rééquilibrage approprié entre attentes de résultats en temps limité, souci de répondre aux demandes du plus grand nombre et volonté de pérenniser l'éclairage scientifique contextuel que l'archiviste historien pourra défendre légitimement la pérennité de son identité professionnelle dans les années à venir. Ceci suppose une stratégie particulièrement réfléchie dans les politiques d'élaboration des instruments de recherche, qui devra également alimenter les débats entre travail exclusivement en interne et externalisation partielle du cœur de métier. Ceci implique, plus encore peut-être, une réflexion particulièrement attentive sur l'évolution du contenu de la formation initiale des cadres scientifiques des archives.

Samuel GIBIAT
Archives départementales de la Corrèze
sgibiat@cg19.fr